



SAINT-CERGUES
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Présents : Mmes M. G. DOUBLET - D. COTTET – R. BOSSON – M. BRIFFAUD - J-M PEUTET – P. BURNIER - C. SCHNEIDER - J. CREDOZ – M.C. BALSAT - E. FEVRIER – B. SOFI - J.M. COMBETTE - G. LYONNET - - G. LEONE DE MAGISTRIS – B. DONSIMONI - A. BARATAY – M. WIRTH – C. MOUCHET - K AILLAUD – S. BONNARD – F. SOUFFLET- A. ZAMENGO

Absents excuses : F. MOUCHET

Procuration :

Assistent : Madame Stéphanie BONNET-BESSON et Monsieur Willy GARCIA

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 19 h 00 et informe le conseil municipal que 3 points sont à rajouter.

Le 1^{er} point rajouté concerne l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet au service jeunesse suite à l'augmentation du temps de travail d'un agent qui passe en direction adjointe, le 2^{ème} et le 3^{ème} point sont des cessions de terrains.

Le conseil municipal approuve l'inscription de ces 3 points supplémentaires à l'ordre du jour.

1°) Approbation des comptes rendus du 15 décembre 2016 et du 19 janvier 2017:

Le conseil municipal approuve les 2 comptes rendus.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Jean-Marc PEUTET

3°) Information, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Mme D. COTTET :

- PLU : 2 recours contre le PLU sont au Tribunal Administratif.

- Pièce de théâtre : le 1^{er} avril 2017 à 20h30 dans la salle des fêtes « Le Balcon », une pièce de théâtre intitulée « Le premier » sera proposée par le théâtre du Torrent en faveur de l'Association créée par Mme Annabel BROUHANT, qui se propose d'accompagner les femmes après un cancer, par l'art thérapie et l'équithérapie.

M.R. BOSSON :

-Service Entretien Voirie mutualisée :

Proposition d'un site afin d'installer les locaux de ce service entre le CTM et la déchetterie. Le conseil municipal est d'accord pour proposer ce site. L'Agglo a commencé d'étudier la faisabilité et doit revenir sur place pour affiner le dossier.

La commune de CRANVES-SALES a proposé un terrain qui est également à l'étude.

-Eclairage desserte de la déchetterie : le conseil municipal ne souhaite pas réaliser un éclairage spécifique à cette desserte d'autant que les horaires de celle-ci ne correspondent pas à des heures en soirée.

-Desserte réseau téléphonie et internet mobile : Un courrier de la Préfecture a été reçu afin que les mairies signalent les lieux où il y a un manque de desserte en téléphonie et internet mobile. Notre DST, M. Willy GARCIA, a commencé à sillonner le territoire communal pour tester le réseau. Il s'avère qu'il y a effectivement des difficultés au niveau de la zone des Vouards, le rond point des Framboises en autre mais il n'a pas terminé.

Une communication sur le site Internet et facebook sera faite aux habitants afin qu'ils fassent remonter également leurs difficultés.

La mairie devra ensuite faire les signalements par le biais d'une plateforme mise en place par la Sous Préfecture.

-SYANE :

Lors de la dernière réunion, il a été présenté la démarche de la commune d'ARENTHON pour utiliser leur STEP afin de produire du Bio méthane. L'objectif est de faire rouler les véhicules avec ce gaz.

M. C. SCHNEIDER :

- Infiltrations sur la terrasse du BMF : le plancher va être reposé. De la ferblanterie dans les gardes corps et la pose de joints sont prévues.

Si des infiltrations persistent un peu, il a été convenu de déposer le bardage afin de poser une étanchéité sur chant et le joint de dilatation.

- Bâtiment école Maternelle : le nouveau ballon d'eau chaude va être posé la semaine prochaine.

- Parking rue des écoles : la société SPIE va poser l'éclairage public pour le compte du SYANE à compter de la semaine prochaine.

- Odeurs dans le BMF et particulièrement à la Marmite : installation d'un siphon avant branchement sur collecteur EU existant (devant maison de la Cure).

- Consommation de gaz : une réunion a eu lieu ce jour avec DALKIA, PICHOTTINO afin de comprendre les consommations de gaz qui nous paraissent élevées alors que la chaufferie bois fonctionne.

Pour les entreprises, les consommations sont normales par rapport au dimensionnement de notre chaufferie bois. En effet, si celle-ci avait été surdimensionnée cela aurait posé des problèmes d'efficacité des chaudières bois. Les 2 chaudières actuelles demandent donc un soutien du gaz lorsque les températures baissent trop.

Des problèmes de régulation sur nos bâtiments publics existent également et une entreprise doit analyser ceux-ci afin de nous proposer des solutions.

Il a été discuté également de baisser la température de 2 degrés maximum la nuit.

2 de nos agents, Valère DEGUINE, responsable du CTM et Lionel DAUTHERIBES vont être formés afin qu'ils puissent intervenir pour réaliser des réglages.

M. J-M. PEUTET :

- Journée citoyenne de l'environnement : elle se déroulera le 08 avril prochain avec nettoyage en outre du ruisseau du Panfonex. Le Foyer St François sera présent avec 5 résidents et 2 accompagnants. La bibliothèque organise une exposition « Les Couloirs de la Nuit » du 4 au 10 avril.

- Journée internationale des forêts : la classe de CE2 doit s'investir pour planter des arbres.

- AG de la CERFF : l'association se retire de l'animation de NATURA 2000 mais elle continuera gratuitement pour la commune.

-La LETHAZ : le gardien a fait remonter des difficultés avec les promeneurs qui traversent dans les parcs : il faut que l'on regarde pour poser des panneaux afin de sensibiliser les promeneurs sur la dangerosité lorsqu'il y a des bêtes qui pâturent. Un article dans le Point Sur pourra être inséré dans ce sens.

ATTENTION !!! Les promeneurs avec des animaux ne doivent surtout pas traverser les parcs.

-Des portes greffes vont être réalisés et posés.

Mme P. BURNIER :

- Pollution : un collectif d'associations sur l'environnement dont Prioriterre organise une conférence – débat sur les problématiques de la pollution, vendredi 17 février prochain à 20h00 à l'Auditorium du Collège de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.

Mme M. BRIFFAUD :

-Tarifs repas cantine : Mme BRIFFAUD demande au conseil municipal s'il faut augmenter les tarifs de la cantine pour 2017 car les inscriptions arrivent en mars et que le service scolaire souhaite avoir une réponse pour éditer les documents. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une augmentation pour l'année à venir.

Mme C. MOUCHET :

- Conseil école maternelle : il s'est tenu juste avant le conseil municipal de ce soir.

- * La directrice a remercié la mairie pour sa participation au cycle piscine qui se déroule au centre aquatique de Bonneville – Ayze : 54 élèves bénéficient de cette activité qui dure 45 mn à chaque séance.
- * Effectifs de la rentrée prochaine : à l'heure actuelle, 139 enfants sont inscrits : 49 Petite Section dont 6 de Juvigny, 49 dont 5 de Juvigny Moyenne Section et 41 Grande Section. L'Académie de Grenoble vient de confirmer le maintien de la 6^{ème} classe. Par conséquent, le nombre d'élèves par classe serait de 23,1.
- * Bibliothèque : des séances sont organisées dans la nouvelle bibliothèque avec la participation de nos bibliothécaires que la directrice remercie chaleureusement pour leur créativité dans les activités proposées.
- * La marmite : de même, elle remercie la mairie et le personnel du service pour mettre à disposition les locaux du nouveau restaurant scolaire dans le cadre d'activités comme la Galette des Rois, les crêpes, la venue du père Noël etc....
- * Sécurité autour des écoles : Le plan d'évacuation du bâtiment de l'école maternelle est en cours de modification pour insérer le rattachement de l'ancienne cantine. Une liste de petits travaux va être communiquée au DST, M. Willy GARCIA. Il a été signalé que la bâche du préau se coupait, notre DST va regarder la garantie. Des infiltrations d'eau sur le parking rue des écoles ont été signalées, ce problème est déjà en cours d'étude. L'accès par le petit portail a été confirmé par la directrice.

Mme F. SOUFFLET :

-Cérémonie de Citoyenneté : la date de la cérémonie a été décalée au 25 mars prochain à 10h30.

M. G. LEONE DE MAGISTRIS :

-En tant qu' élu référent sur l'informatique, il a reçu avec le DST, la société TILT pour réaliser une évaluation pour le futur budget. Diverses solutions peuvent être envisagées comme la location du matériel ou l'achat pour renouveler notre parc actuel (en attente de devis).
La vision de notre parc fait apparaître qu'il est vieillissant et des problèmes de sauvegarde ont été relevés. Une étude est également en cours afin d'étudier plusieurs solutions répondant aux exigences de la réglementation en matière de sauvegarde des données pour une administration publique.

M. A. BARATAY :

-Réunion à l'Agglo sur « la qualité de l'air : quelles actions immédiates » se tiendra le 7 mars prochain. Le conseil municipal lui propose de représenter la commune.
-Voie verte : il met en avant la question de la voie verte et de sa réalisation afin que rapidement les gens puissent prendre l'habitude de se déplacer en vélo surtout dans le cadre des différents travaux qui impactent l'agglomération. M. le Maire l'informe ainsi que l'assemblée que la voie verte va être opérationnelle d'ici très peu de temps.

M. le Maire :

- Périmètre de gel des terrains de l'ancienne entreprise TARDY : Suite au dernier conseil, M. le Maire a rencontré M. DUCROS, propriétaire, afin de lui confirmer le maintien du périmètre de gel pour 5 ans.
- Modification ligne bus : suite aux travaux du tram, la ligne 6 connaît des modifications et sera divisée en 2 lignes. A partir du mois de mai, la liaison Machilly – Lycée Jean MONNET sera desservie par la ligne 7 et de nouveaux horaires seront bientôt communiqués.
- Feux sur des biens :
* Route de la Marlot : incendie d'une maison dans la nuit de lundi à mardi. Après appel auprès des différentes communes de l'agglomération, la commune de CRANVES-SALES a proposé un appartement à la famille.
* Feu de véhicule : ce mercredi 15 février vers 18h30, une voiture a pris feu dans le ravin au niveau du dernier virage de la route de Montauban. Selon les forces de l'ordre, il s'agirait d'un véhicule volé ayant servi à commettre des infractions (vols).
- Rendez-vous avec des assistantes maternelles de la commune : samedi dernier, M. le Maire a reçu quelques assistantes maternelles qui souhaiteraient créer « une boîte à doudous » afin de proposer aux assistantes maternelles de la commune une matinée commune au cours de laquelle des activités seraient proposées aux enfants. Cette initiative permettrait aux différents enfants de connaître la vie en communauté et serait un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles. Pour mettre en place ce projet, elles demandent si la commune pourrait leur mettre à disposition la salle communale une matinée par semaine.
Dans le principe, le conseil municipal est d'accord mais il faut que le service scolaire en charge du planning des locations de salles regarde les disponibilités de la salle communale.

-Fêtes transfrontalières : l'agglo pourrait éventuellement être un appui financier dans le cadre de manifestations transfrontalières.

-Couleurs d'Automne : L'Office du Tourisme d'Annemasse va prochainement fusionner avec l'Office du Tourisme de Saint-Julien-en-Genevois. Par conséquent, le personnel n'aura plus le temps de gérer la manifestation de Couleurs d'Automne qui est très chronophage en travail et en agents (10 jours à 6 agents uniquement pour la préparation sur le terrain par des agents de l'agglo). L'Agglo regarde actuellement la possibilité de donner son organisation à un prestataire privé. Cette manifestation serait biannuelle si elle devait perdurer.

-Protection judiciaire de la jeunesse : M. le Maire a reçu cet après-midi une délégation de jeunes délinquants afin de répondre à leurs questions sur le fonctionnement de nos institutions. Ces jeunes sont soumis à une peine alternative à la privation des libertés qui se déroule sur 3 jours.

-Recrutement responsable de la bibliothèque : suite à la demande de notre responsable actuelle, Mme Sandrine OLLIVIER-ROLLAND, de prendre une disponibilité et de repartir dans sa région natale dans un premier temps, la commune a procédé au recrutement d'un nouveau responsable de la bibliothèque.

Mme Céline BARNET, bibliothécaire actuellement à la médiathèque de THONON a été retenue pour ce poste. Elle devrait arriver au 1^{er} avril. Nous sommes dans l'attente de la confirmation de la ville de THONON.

-Commission culture et communication : elle s'est tenue jeudi 09 février dernier.

* Le budget pour la communication reste stable, un nouveau film devrait être réalisé en 2017 dont l'objectif est de retracer l'ensemble des manifestations communales, associatives de l'année. Un projet de Web TV pourrait voir le jour avec la contribution des habitants en formant des ateliers.

* Le budget de la bibliothèque sera en baisse quant à lui, ce qui est normal puisque les gros investissements ont quasiment tous été réalisés en 2016 pour l'ouverture de la nouvelle structure. Une liste des événements a été proposée.

Une présentation du bilan de la bibliothèque sera présentée lors d'un prochain conseil.

* Le service communication va prochainement mettre en ligne la photothèque par le biais d'un mini-site communal afin que toute personne puisse avoir accès à nos photos. Ce projet a demandé un travail conséquent étalé sur plusieurs années afin de numériser en interne l'ensemble de nos archives photos.

* En cours d'étude une application « Citykomi » afin de communiquer directement avec les habitants par le biais des mobiles.

* Bulletin Municipal : Proposition de décaler sa sortie en février afin d'avoir une année complète dans l'édition.

4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

5°) NATURA 2000 Projet et plan de financement et l'autorisation du Maire à solliciter la subvention FEASDER au titre de la mesure 7.63 du projet de programme de développement rural Rhône-Alpes 2017-2020: Délibération n°2017-02-11

Monsieur le Maire informe que la commune ayant signé la charte Natura 2000, elle peut demander une subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme de développement rural 2016-2019.

- Animation du DOCOB – année 2017: 8352 € TTC
- Stratégie communication : 18720 € TTC

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à demander une subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme de développement rural 2016-2019, pour un montant global de 27072 € TTC

6°) Annemasse Agglo : mise à jour des statuts : Délibération 2017-02-12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil Communautaire d'ANNEMASSE AGGLO a adopté les statuts et l'intérêt communautaire du futur pôle métropolitain du Genevois Français en voie de concrétisation.

Les statuts actuels d'ANNEMASSE AGGLO intègrent la totalité des compétences qui seront ainsi déléguées au pôle métropolitain. Toutefois, ANNEMASSE AGGLO propose d'adopter une rédaction de ses statuts plus précise en ce qui concerne le volet coopération transfrontalière.

De plus, suite à de nombreuses évolutions législatives intervenues au cours des dernières années et entrées notamment en vigueur au 01/01/2017, les statuts d'ANNEMASSE AGGLO nécessitent également une mise à jour visant à intégrer les nouvelles obligations d'une Communauté d'Agglomération en matière d'exercice de compétences obligatoires telles que prévues à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit principalement de l'élargissement du champ des compétences en matière de développement économique avec la disparition de la faculté de restreindre l'intervention d'une Communauté d'Agglomération aux seules actions définies d'intérêt communautaire.

En matière d'aménagement de l'espace communautaire, la nouvelle rédaction prend acte de la possibilité d'intervenir en matière de PLU mais dans les conditions de mise en application prévues par l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Toujours dans la rubrique aménagement de l'espace communautaire, les nouveaux statuts projetés font également référence à l'organisation de la mobilité, champ de compétence plus large que l'organisation des transports.

Des compétences, précédemment déjà exercées par ANNEMASSE AGGLO, sont dorénavant obligatoires et apparaissent donc comme tel dans les nouveaux statuts. Il s'agit des compétences en matière d'accueil des gens du voyage ainsi que la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

A cette occasion, ANNEMASSE AGGLO propose d'exprimer plus précisément d'autres projets ou actions déjà engagées en déclinaison de compétences obligatoires ou optionnelles mais aussi dans d'autres compétences. Il s'agit par exemple d'interventions en matière de plan climat-air-énergie, de transition énergétique, dans le domaine des espaces naturels et agricoles.

Aussi, par délibération du Conseil de la Communauté en date du 18 janvier 2017, ANNEMASSE AGGLO a approuvé, à l'unanimité, de nouveaux statuts.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5211-5, ce projet de statuts est soumis à l'accord du conseil municipal de chaque commune membre d'ANNEMASSE AGGLO.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois maximum, à compter de la notification au Maire de la Commune de la présente délibération, pour se prononcer sur ce transfert. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'accord des Communes membres doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population concernée.

Enfin, l'intérêt communautaire, qui viendra en déclinaison des statuts d'ANNEMASSE AGGLO à chaque fois que le recours à cette possibilité est expressément prévu par les textes, sera défini par une délibération du Conseil Communautaire dans les conditions de majorité requise une fois que la présente procédure de mise à jour des statuts sera achevée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de statuts modifiés d'ANNEMASSE AGGLO et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute autre formalité nécessaire à l'exécution de la présente.

7°) Maisons fleuries : bilan

La prochaine cérémonie des maisons fleuries se déroulera le jeudi 30 mars 2017.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la pérennité des maisons fleuries pour les années à venir.

M. le Maire a donc mis au vote la décision de continuer les maisons fleuries :

Vote : 15 Voix POUR, 5 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Le conseil décide donc de continuer les maisons fleuries.

8°) Locations des salles communales : les tarifs : Délibération n°2017-02-14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la nouvelle salle, il convient d'approuver de nouveaux tarifs ainsi que des cautions liées aux locations des salles. Voir annexe 1.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs et les cautions des salles communales.

9°) Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Délibération n°2017-02-15

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi de finances rectificatives pour 2014 a permis d'instaurer une majoration de 20% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires.

Cette mesure visait notamment les communes classées dans les zones tendues, comme notre agglomération, où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement.

Le Conseil Municipal a ainsi délibéré en du 24 septembre 2015 (2015-09-67 BIS) en faveur de l'instauration de cette majoration de 20%.

L'article 97 de la loi de finances 2017 modifie l'article 1407 ter du Code général des impôts et instaure la possibilité pour les communes concernées de faire varier le taux de la majoration de 5 à 60% au lieu du taux uniforme de 20%. Cette majoration est assise sur le montant de la taxe d'habitation due pour les logements en question.

Cette majoration peut être instituée pour les impositions dues au titre de 2017 si le Conseil Municipal délibère avant le 28 février de cette année.

Toutefois, trois cas de dégrèvement ont été prévus. Cette majoration de 60% maximum ne s'appliquera pas, sur réclamation présentée dans le délai prévu à l'article R.196-2 du livre des procédures fiscales :

- Lorsque les personnes disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale ;
- Lorsque la résidence secondaire constituait la résidence principale du contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées – notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Lorsque les personnes autres que celles précédemment citées ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale pour une cause étrangère à leur volonté.

Le législateur a mis en place ce dispositif fiscal de majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires dans les zones tendues afin de détendre le marché immobilier, en encourageant la vente ou la mise en location de logements sous occupés afin de répondre à la demande en la matière.

Aussi, vu l'article 1407 ter du Code général des Impôts, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de porter la majoration à 60% de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à compter de l'année 2017

-CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

10°) Cession de terrain à la Commune en vue de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles au nom des Consorts SARL ISTRINOS FONCIER : Délibération n°2017-01-16

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal en date du 08 Février 2017

Vu la demande de rétrocession des parcelles sise Chemin des Corbeilles, section C n° 316 p1 d'une superficie de 0 are 05 ca et section C n° 314p1 d'une superficie de 0 are 04 ca appartenant à la SARL ISTRINOS FONCIER

Vu l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles section C n° 316 p1 d'une superficie de 0 are 05 ca et section C n° 314p1 d'une superficie de 0 are 04 ca pour 1€.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

11°) Maintenance des archives communales : Délibération N° 2017-02-17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'archiviste du Centre de Gestion 74 interviendra en 2017 afin d'assurer la maintenance des archives.

Il est nécessaire de ratifier une convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 pour une période de 4 ans.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention reconductible de mise disposition d'un archiviste du CDG 74 pour une période de 4 ans afin d'assurer la maintenance des archives communales et précise que la dépense est prévue au budget primitif de la commune.

Points rajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

12°) Cession de terrain à la Commune en vue de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles au nom des Consorts CONS et KELLER : Délibération n°2017-02-13

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal en date du 16 Février 2017

Vu la demande de rétrocession des parcelles sise Chemin des Corbeilles, section C n° 328 p1 d'une superficie de 0 are 14 ca appartenant à Monsieur CONS Yves et Madame KELLER Raphaëlle pour 1 euro,

Vu l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle section C328 p1 d'une superficie de 0 are 14 ca pour 1 euro.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

13°) Cession de terrain à la Commune en vue de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles au nom des Consorts RIVOLLET : Délibération n°2017-02-18

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal en date du 16 Février 2017

Vu la demande de rétrocession des parcelles sise Chemin des Corbeilles, section C n° 324 p1 d'une superficie de 0 are 17 ca et section C n° 323p1 d'une superficie de 0 are 19 ca appartenant aux Consorts RIVOLLET à 1 euro.

Vu l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles, section C n° 324 p1 d'une superficie de 0 are 17 ca et section C n° 323p1 d'une superficie de 0 are 19 ca à 1 euro.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

14°) Création d'un poste d'animation à temps complet : Délibération n°2017-02-19

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer ce jour, sur la création d'un poste **d'Adjoint d'animation à temps complet** pour augmenter le temps de travail d'un agent du service jeunesse qui travaille actuellement sur un poste à temps non complet (75%) et qui reprend des fonctions d'encadrement intermédiaire : poste de responsable adjoint Pôle ados.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint d'animation à temps complet pour augmenter le temps de travail d'un agent qui prend des fonctions d'encadrement intermédiaire.

15°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :

Les prochaines séances du conseil municipal sont fixées au :

- Mardi 14 mars 2017 à 20h00 pour le Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Jeudi 16 mars 2017 à 20h00.

La séance est levée à 21 heures 05.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc PEUTET